

Compte rendu de la rencontre du Directeur Général avec l'intersyndicale des Cadres Paramédicaux de Pôles, le 3 octobre 2007

Participants

Monsieur le Directeur Général

DPRS : Monique Ricomes, Directeur
Jean Paul Martin, chef de service
Philippe Touzy, chef de service

DDRH : Hubert Peurichard, Directeur
Nadine Barbier, chef de département
Anne Claire Amprou, adjointe au chef de département
Christine Gerier-Diebolt, chargée de mission

Organisations Syndicales et représentants des Cadres Paramédicaux de Pôles:

CGT : Joël Sauvaget, Annick Picard

SUD : Bernard Fauré, Nathalie Vandervelde, Colette Panaget, Patrick Le Texier

CFDT : Denis Planchet

FO : René Valentin

CFTC : Martine Vittet

SNCH : Danielle Mien, Dominique Thely

CFE-CGC : Thierry Amouroux

Christine Degoud, Dominique Bronstein,, Yamina Kerron, Catherine Dumas, Philippe Colas

Monsieur le Directeur Général a rencontré, le mercredi 3 octobre 2007, l'intersyndicale des cadres paramédicaux de pôles.

Les points suivants ont été abordés :

1) Prime de 100€

Monsieur le Directeur Général a réaffirmé que le paiement de cette prime de 100€bruts avait été anticipé à l'AP-HP par sa note du 4 avril 2007.

Elle est due à chaque cadre paramédical de pôle à compter de sa prise de fonction.

Pour les sites qui ont payé cette prime via la prime de service, un réajustement du montant global des crédits délégués au titre de la prime de service sera fait, afin de neutraliser le coût de cette mesure.

2) La question des heures supplémentaires

52% des cadres et cadres supérieurs de l'AP-HP ont opté pour un régime de gestion forfaitaire de leur temps de travail, qui n'emporte pas le paiement d'heures supplémentaires.

Pour les cadres ayant opté pour le décompte horaire : si le paiement de 220h par an est juridiquement possible, il doit néanmoins s'analyser dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale globale de l'AP-HP.

La gestion des horaires est coûteuse et doit être encadrée et il ne peut y avoir auto-validation par les cadres des heures supplémentaires.

Ce sujet soulève en effet des problématiques locales de choix des modes d'organisation du travail, de recrutement et de reconnaissance du travail réalisé et va bien au delà d'une mesure financière ou technique.

C'est pourquoi, il est demandé désormais une validation par le supérieur hiérarchique des heures supplémentaires comptabilisées par les cadres.

Cette validation est un point d'entrée des réflexions à conduire localement sur le projet cadre de l'hôpital.

Ce sujet doit être intégré dans les contrats d'objectifs, en cours de discussion avec les hôpitaux, sur la gestion des repos dus.

3) La question de l'emploi

Monsieur le Directeur Général acte la nécessité d'aller vers une remontée significative des effectifs, compatible avec l'évolution de la masse salariale. Cette logique est pluriannuelle et passe par une réflexion sur l'attractivité du métier de cadre à l'AP-HP.

Le principe « 1 cadre paramédical de pôle/1 fonction/1 personne » est clairement réaffirmé.

La réflexion sur l'attractivité doit englober toutes les variables d'action possibles notamment la politique du logement.

4) La mise en place d'un plan d'action

Monsieur le Directeur Général annonce la mise en place d'un plan d'action :

- la validation des heures supplémentaires des cadres par leur supérieur hiérarchique doit se mettre en place sans délai et être effective pour le 31 décembre 2007, dernier délai.
- 4 groupes de travail sont à constituer :
 1. Un groupe sur les nouveaux métiers de Cadres Paramédicaux de pôles et cadres administratifs de pôles.
L'AP-HP pourra être une force de proposition auprès des tutelles pour ces nouveaux métiers.
 2. Un groupe sur l'évolution des fonctions des cadres de proximité avec la mise en place des pôles.
 3. Un groupe sur la place et les fonctions des cadres supérieurs de santé, notamment ceux en fonction transversale.
 4. Un groupe sur les effectifs de cadres, la démographie et la formation.

De plus, un point d'information régulier sera fait sur la réflexion en cours sur le thème de l'évolution des Directions Fonctionnelles.

Le calendrier de ces travaux et le pilotage de ces groupes seront précisés pour le 20 octobre. L'objectif est d'y associer, outre les représentants de l'Intersyndicale, les professionnels de terrain intéressés et les directeurs d'hôpitaux.